



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 5 juin 2017

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2017-98

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 juin 2017 et que soient ajoutés les points suivants : Point # 10 d) : PIIA Affiche publicitaire M. Faucher, Point # 21 i) : Fermeture du Bureau pour les congés.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 5 juin 2017
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mai 2017
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de mai 2017
4. Cour municipale commune de Saint-Rémi :
 - a) Résolution : Autorisation de signature de la nouvelle entente
 - b) Information : Adoption du règlement ADM-161-17 avec la MRC
5. Résolution : Demande au MAMOT pour la prolongation de délai pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanismes en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC
6. Résolution : Demande d'augmentation de la limite de crédit sur la carte Master Card de la Banque Nationale
7. Information : changement de nom accepté par le MAMOT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
8. Résolution : Appui à la demande à la CPTAQ de M. Simon Fournier
9. Projet domiciliaire montée Guay
 - a) Résolution : Demande d'une Servitude pour l'implantation de haubans dans l'emprise de la montée Guay
 - b) Résolution : Lien internet pour le projet Domaine Trigo
10. Embellissement de la municipalité :
 - a) Résolution : Achat de Pancarte de bienvenue dans la municipalité
 - b) Résolution : Achat d'Oriflammes
 - c) Résolution : Achat de fleurs
11. Résolution : Demandes des résidents du rang Roxham
12. Formation : Résolution :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- a) Sécurité des lieux et des bâtiments municipaux :
Normand, Jocelyne, Daniel
- b) Urbanisme en territoire agricole : Jocelyne Blanchet
- c) Émission des permis et certificats : Jocelyne Blanchet
13. Information : MDDELCC modification à la Loi sur la qualité de l'environnement
14. Résolution : Demande au gouvernement provincial d'accélérer l'adoption du projet de loi no 122
15. Incendie et Premiers répondants :
 - a) Résolution : Nomination d'un substitut au Directeur du Service incendie pour le comité technique en sécurité incendie
 - b) Résolution : Modification de la date à la résolution 2017-71
16. Voirie :
 - a) Résolution : Autorisation de signature du nouveau contrat de déneigement
17. Parc :
 - a) Résolution : Projet pilote : Acceptation des chiens en laisse dans le parc
 - b) Résolution : Adoption du Code disciplinaire des moniteurs(trices)
 - c) Résolution : Engagement des moniteurs pour l'été 2017
 - d) Résolution : Entériné la décision de faire un reprélèvement d'eau potable
 - e) Information : Résolution de la municipalité de Lacolle pour le camp de jour
 - f) Résolution : Augmentation de salaire de Savannah et Ronald
18. Bibliothèque :
19. Politique familiale et des Aînées :
 - a) Résolution : Adoption de la politique de la famille et du plan d'action
 - b) Résolution : Adoption de la politique des aînés et du plan d'action
 - c) Résolution : Mise sur pied du Comité de suivi du plan d'action des politiques (PFM et MADA)
 - d) Information : Programme nouveaux horizons
20. Divers :
 - a) Résolution : Demande de dons Opération Nez rouge
 - b) Résolution : Demande de commandite Lait Source
 - c) Résolution : Demande d'aide financière de la Légion Royale Canadienne et invitation aux activités du 1^{er} juillet
 - d) Résolution : Entente pour location de l'aréna de Napierville
 - e) Résolution : Demande, par la FQM, de don pour les inondations
21. Information :
 - a) Plan triennal de commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 - b) Procès-verbal du 12 avril 2017 de la MRC
 - c) Octroi du contrat de fauchage des abords de routes de la MRC
 - d) CLD Solution collectives en sécurité alimentaire
 - e) Les journées de la culture
 - f) Zoom sur les Jardins de Napierville – Concours de photographie
 - g) Maladie de Lyme
 - h) Horaire du Congrès de la FQM
22. Période de question



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-99

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 1er mai 2017.

RÉSOLUTION 2017-100

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de mai 2017 de la liste en annexe et celui ci-dessous :

Cardio Choc	341.46\$
-------------	----------

Du chèque 54751 au chèque 54928 inclusivement, le total est:
307 442.58\$

Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2017 est de : ... 600 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2017-101

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient autorisés le Maire et le Directeur général à signer l'Entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi.

RÉSOLUTION 2017-102

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, en août 2014, son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, au mois de septembre 2016, le règlement URB-205-1, ce règlement a pour objet de modifier les affectations du sol du SADR (dossier relatif au Parc Safari), lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE par l'exercice de concordance, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a une obligation de réviser son Plan et ses règlements d'urbanisme, afin qu'ils soient conformes aux objectifs, aux orientations et autres dispositions du SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant bien entamé les démarches requises relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme (notamment, en précisant l'échéancier d'élaboration avec le consultant au dossier), en accord avec le règlement URB-205 et avec le règlement URB-205-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un plan de travail, afin de respecter les délais mais que l'urbaniste mandaté dans ce dossier ne peut respecter l'échéancier;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 1er octobre 2017 le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en concordance avec le SARDR, le règlement numéro URB-205 et au règlement URB-205-1, de la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2017-103

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle fasse la demande à la carte Affaires Master Card de la Banque Nationale d'augmenter la limite de crédit à 20 000\$.

RÉSOLUTION 2017-104

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle recommande une décision favorable en ce qui regarde la demande de M. Simon Fournier auprès de la CPTAQ pour l'ajout d'une activité auxiliaire à l'usage résidentiel déjà existant sur le lot 5 159 419, d'une superficie de 2 508.4 m², tel que décrit à la demande.

Que l'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale actuelle et n'aura pas d'impact sur l'homogénéité agricole. Que les distances séparatrices ne s'appliquent pas tenant compte de la localisation des bâtiments d'élevage et les autres bâtiments existants et que la disponibilité de terrain en périmètre urbain ne s'applique pas.

RÉSOLUTION 2017-105

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ne s'oppose pas à l'implantation de 4 haubans pour les poteaux de Hydro-Québec/Bell dans l'emprise du chemin de la montée Guay pour desservir le projet domiciliaire situé les lots 5 991 256 à 5 991 315.

RÉSOLUTION 2017-106

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la publication, sur le site de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, de lien Internet pour les sites domiciliaires locaux à la demande des propriétaires et que la Municipalité se réserve le droit de refuser la publication de ce lien sans justification.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-107

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de pancartes de Bienvenue au prix indiqué à la soumission no. E1206 de Matamédia pour :

- 7 Grosses 96X42" avec paysage
- 7 panneaux Bienvenue 96X20"
- 8 petites 72X23" sans paysage
- Toutes avec les logos de la municipalité et du Parc régional
- Avec la mention « Au revoir » au dos
- Incluant les poteaux et la quincaillerie
- Incluant l'infographie et le transport
- Au prix approximatif de \$ 10 500. Plus taxes.

RÉSOLUTION 2017-108

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de 10 oriflammes, d'une grandeur de 20" X 36", représentant les armoiries de la municipalité au prix indiqué à la soumission no 40923 de Reprografic, soit de 700.00\$ pour 10 oriflammes en ajoutant 230.00\$ pour le montage visuel et les taxes.

RÉSOLUTION 2017-109

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit accepté et adopté le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme qui a siégé le 5 juin 2017 à 19 :00 pour une demande en regard du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'implantation d'une enseigne publicitaire au 199, rang Saint-André.

RÉSOLUTION 2017-110

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée, au 199, rang Saint-André, l'implantation d'une enseigne publicitaire, que cette demande a eu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 5 juin 2017 et que l'officier responsable à l'émission des permis et certificats soit autorisé à émettre le permis no. C2017-23 C4760.

RÉSOLUTION 2017-111

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient autorisés Mme Blanchet ainsi que MM Striletsky et Faille à recevoir la formation en Sécurité des lieux et des bâtiments municipaux et que les frais reliés à cette formation soient remboursés.

RÉSOLUTION 2017-112

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée Mme Blanchet à recevoir la formation en urbanisme en territoire agricole et que les frais reliés à cette formation soient remboursés.

RÉSOLUTION 2017-113

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée Mme Blanchet à recevoir la formation : Émission des permis et certificats et que l'inscription et les frais reliés à cette formation soient remboursés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-114

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu à l'unanimité que soit modifiée la résolution 2017-71 comme suit : que la date de réception des soumissions sera le 21 juin 2017 à 16 h et que l'ouverture se fera à 16 :10.

RÉSOLUTION 2017-115

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient reconnu M. Daniel Vaillancourt et M. Samuel Brisson comme premier répondant du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle, que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'ils ont l'obligation de compléter la formation requise.

RÉSOLUTION 2017-116

Considérant que le ministère des transports du Québec désire renouveler le contrat de déneigement et de déglacage dans notre municipalité;

Considérant qu' il y a une clause d'ajoutée au contrat, soit la fourniture de télémétrie véhiculaire;

Considérant que cette clause représente des coûts d'achat et d'opération additionnels qui ne sont pas nécessairement rentable pour la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit envoyé une lettre au MTQ, concernant le projet de contrat de déneigement et de déglacage, pour demander le retrait de la clause « Fourniture de télémétrie véhiculaire ».

RÉSOLUTION 2017-117

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le projet pilote : Acceptation des chiens en laisse dans le parc régional pour les dates suivantes : 30 juin, 1^{er} juillet et 2 juillet 2017.

RÉSOLUTION 2017-118

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le Code disciplinaire des moniteurs (trices) du camp de jour.

RÉSOLUTION 2017-119

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement des employés suivants pour la saison estival 2017, comme moniteurs (trices) au camp de jour et préposés (es) au chalet.

Que le salaire horaire des anciens reste tel que déjà établi :

Félix Gadoua : 12.75\$

Jamie Latvaitis : 12.75\$

Sara Jacobsen : 12.25\$

Sandryne Martel : 12.25\$

William Patenaude : 11.75\$

Alexandra Ouellet : 11.75\$

Margaux Élie : 11.25\$

Audrey-Maude Latvaitis : 11.25\$

Mégane Pelletier : 11.25\$

Julien Auclair : 11.25\$

Élizabeth Lavoie : 13.35\$ subventionnée par le CLD
Projet sécurité alimentaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

que le salaire des nouveaux sera le salaire minimum, soit 11.25\$ l'heure:

William Archambault : subvention Emploi Été
Jason Lanoue : subvention Emploi Été
Samuel Gaudet : subvention Emploi Été
Thomas Gamache-Côté.

RÉSOLUTION 2017-120

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement d'un reprélèvement de l'eau potable au parc régional, considérant qu'un prélèvement d'eau, daté du 27 avril 2017, a reçu la mention de non-conformité.

RÉSOLUTION 2017-121

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Denis Robert et résolu à la majorité que soit modifiés les titres de Mme Savannah Fournier pour coordonnatrice du parc régional et des loisirs et celui de M. Ronald Bernier pour directeur du parc régional et des loisirs.

Mme Sylvie Faille est pour
Mme Estelle Muzzi est pour
M. Jean-Louis est contre
M. Daniel Garceau est pour
M. Robert Duteau, maire, ne se prononce pas

RÉSOLUTION 2017-122

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit établi le nouveau taux horaire de M. Ronald Bernier, directeur du parc régional et des loisirs, à 15.00\$.

M. Robert Duteau, maire, ne se prononce pas

RÉSOLUTION 2017-123

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à la majorité que soit établi le nouveau taux horaire de Mme Savannah Fournier, coordonnatrice du parc régional et des loisirs, à 18.00\$.

Mme Sylvie Faille est pour
Mme Josyane Ledoux est contre
M. Jean-Louis Tinant est contre
M. Denis Robert est pour
M. Robert Duteau, maire, ne se prononce pas

RÉSOLUTION 2017-124

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant que soit demandé au directeur général de présenter un graphique des dépenses du Parc régional St-Bernard et des loisirs de 2009 à 2016 tel que déjà demandé à l'administration. N'ayant pas d'appuyeur la proposition est rejetée.

RÉSOLUTION 2017-125

Considérant que la politique et le plan d'action tiennent compte du portrait diagnostic et de la recension des ressources, de la compilation des résultats du questionnaire à la population, de la consultation publique et de la réflexion du comité de pilotage.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Par conséquent, il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle adopte la politique de la famille (PFM) et le plan d'action (2018-2020) qui en découle.

RÉSOLUTION 2017-126

Considérant que la politique et le plan d'action tiennent compte du portrait diagnostic et de la recension des ressources, de la compilation des résultats du questionnaire à la population, de la consultation publique et de la réflexion du comité de pilotage.

Par conséquent, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle adopte la politique des aînés (MADA) et le plan d'action (2018-2020) qui en découle.

RÉSOLUTION 2017-127

Considérant que la municipalité doit mettre en place un comité de suivi du plan d'action de la politique de la famille et des aînés.

Par conséquent, il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que le comité de suivi sera formé par la majorité des membres du comité de pilotage;

Le mandat du comité de suivi de la politique de la famille et des aînés et de son plan d'action:

- Les membres du comité de suivi se rencontrent au début de la mise en œuvre et ensuite, au moins deux fois par année.
- Il effectue le bilan des réalisations à tous les six mois et à la fin du plan d'action.
- Il veille au respect de l'échéancier.
- Il s'assure que la mise en œuvre respecte le plan d'action adopté.
- Il prend les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.
- Il favorise la collaboration intersectorielle entre les acteurs, la participation d'acteurs appropriés (c'est-à-dire des experts) et l'équilibre entre les coûts des actions et leurs avantages.

Le comité de suivi de la politique de la famille et des aînés et de son plan d'action sera composé de :

- Élu responsable du dossier « Famille et aînés »
- Responsable administratif du dossier « Famille et aînés »
- Deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté
- Deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté.

RÉSOLUTION 2017-128

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 100.00\$ à l'organisme Opération Nez Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-129

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 100.00\$ à l'organisme Lait Source pour le pic Nic du 7 juin 2017.

RÉSOLUTION 2017-130

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 100.00\$ à la Légion Royale Canadienne Filiale 11 Lacolle et District pour la fête de la Confédération du Canada.

RÉSOLUTION 2017-131

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 250.00\$ à la Croix-Rouge Canadienne pour le Fonds de secours pour les inondations printanières - Québec

RÉSOLUTION 2017-132

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soit fermé le bureau municipal les vendredis 23 juin pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste et le 30 juin 2017 pour la fête du Canada.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

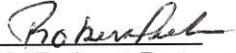
- Il est demandé d'envoyer une lettre à la Sûreté du Québec pour qu'ils interviennent pour le bruit et la vitesse sur le rang Roxham, la montée Glass et du chemin Fisher.
- M. Dubé fait remarquer qu'il ne devrait pas y avoir de pancarte de publicité à l'endos des pancartes de Bienvenue de la municipalité.

RÉSOLUTION 2017-133

Il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit demandé au Ministère des Transports que le transport hors normes se fasse par le chemin Ridge plutôt que par le rang Saint-André, qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au député et au ministre des transports.

- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 5 juin 2017.


M. Robert Duteau
Maire


M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier